

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

590 Et naturellement, je suis... je travaille avec les équipes de santé publique au niveau local.

LE PRÉSIDENT :

595 Merci. Bonne fin de soirée. On va poursuivre avec Marc-André Roy.

Alors, bonsoir. Monsieur Marc-André Roy, c'est bien ça?

M. MARC-ANDRÉ ROY, Parti québécois – Circonscription Camille-Laurin :

600 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

605 Alors, oui.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

610 Je suis conseiller exécutif du parti... C'est-à-dire, je suis un conseiller au sein du conseil exécutif du Parti québécois de Camille-Laurin. Au nom de celui-ci, j'aimerais remercier l'Office de consultation publique de Montréal de nous offrir l'opportunité de nous faire entendre dans le dossier Ray-Mont Logistiques.

615 Commençons par notre positionnement concernant l'objet de la présente consultation. Nous nous opposons fermement à cette demande de dérogation aux règlements municipaux. Les règlements existent pour de très bonnes raisons et nous sommes d'avis que ça en prend encore de meilleures pour justifier une dérogation.

620 Une dérogation ne doit jamais être une voie de facilitation. Même si les raisons sont valables, elle ne doit pas être accordée sous la contrainte. Car ce n'est plus une décision libre et éclairée.

625 Or, on sait que le but de ces dérogations est de faire adopter le règlement 89 sur le projet de RML par le Conseil municipal. Ultimement, c'est ça qui va arriver. Parce que la Ville est sous contrainte d'une ordonnance de la Cour supérieure dans un règlement de poursuites en perte et dommages intentés par Ray-Mont Logistiques.

630 Nous espérons que, comme nous, vous voyez l'éléphant dans la pièce. Dès l'annonce du projet de la phase un mis de l'avant par Ray-Mont Logistiques, notre association de circonscription s'y est opposée. La raison est que celui-ci ne rencontrait visiblement pas les critères d'acceptabilité sociale.

635 C'est pourquoi notre chef, et celui qui allait devenir notre député, Paul St-Pierre Plamondon, a fait valoir l'importance que le BAPE tienne des audiences de consultation à son sujet. Le BAPE est un important vecteur d'acceptabilité sociale qui aurait apporté tôt dans l'étude du projet des réponses et des éclaircissements importants pour toutes les parties impliquées. Et surtout, ça aurait été mené de façon désintéressée et impartiale.

640 Malheureusement, le ministre Benoît Charette et le gouvernement de la Coalition avenir Québec ont refusé la tenue de telles audiences et ont simplement exigé une étude d'acoustique. On en voit les conséquences aujourd'hui.

645 Dans à peu près tous les témoignages qu'on a eus aujourd'hui, là, cela se traduit par la persistance du questionnement des citoyens face à ce projet et par l'expression d'inquiétudes légitimes concernant l'impact de celui-ci sur leur santé, leur sécurité et leur quiétude.

On ne doit donc pas s'étonner du maintien d'une forte mobilisation des résidents de Viauville, de Guybourg et de notre circonscription à l'encontre d'un projet qui affecte grandement leur qualité de vie.

650 Les citoyens qui vivent dans les quartiers adjacents à Ray-Mont Logistiques font déjà face à de multiples inconvénients liés aux activités de la compagnie. Des vibrations, de la poussière, de la pollution sonore et visuelle... Bon, vous l'avez entendu aujourd'hui. En lien avec les déplacements de camions et de trains ainsi que de l'opération de machineries de manutention et de transbordement qu'elles impliquent.

655 Pour nous, il n'est pas question de laisser qui que ce soit leur en rajouter une couche supplémentaire, par exemple, en allongeant les heures d'activité de Ray-Mont Logistiques. Ils ont fait la demande. C'est devant le ministre actuellement.

660 Ce n'est donc pas sans raison que l'acceptation sociale du projet est un gros zéro. Je pense qu'il faut se rendre à l'évidence. Et que tous nos élus locaux des trois paliers de gouvernance se sont exprimés contre.

665 À cet effet, nous vous prions de noter que lorsqu'un élu se prononce sur un enjeu, il le fait au nom de tous les citoyens qu'il représente. Donc, dans ce dossier-ci, ça commence à faire pas mal de monde qui est contre. Nous les premiers.

670 Nous vous remercions de la... Nous remercions la Commission de son écoute et adressons nos félicitations à l'assistance et aux participants de s'être mobilisés en si grand nombre afin de s'exprimer démocratiquement devant cette commission. Voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

675 Merci. Alors je comprends que vous représentez ce soir, en fait, l'association du Parti québécois de la circonscription de Camille-Laurin.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Exact.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si je comprends bien, de votre intervention, c'est une position qui est celle du Parti québécois, portée notamment par...

685 **M. MARC-ANDRÉ ROY :**

Non. Ça se trouve à être la position de notre exécutif local. Et... C'est ça. Donc, évidemment, on travaille dans la même équipe et évidemment on se fait solidaire de la position de notre chef là-dessus, qui s'est déjà exprimé contre.

690

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais, en fait, ma question serait plus : qu'est-ce que le Parti québécois... Quel serait le message du Parti québécois, dans le fond, au gouvernement? Bon, votre palier d'intervention, ça serait le gouvernement du Québec.

695

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Oui.

700

LE PRÉSIDENT :

Dans ce dossier-ci, quelles seraient la demande ou les demandes du Parti québécois au gouvernement du Québec?

705

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Bien, c'est très simple. On se trouve à avoir un problème d'acceptabilité sociale dans ce dossier-là, et c'est causé par une décision qui est venue non seulement très tard dans l'étude du

710 projet. C'est en 2021 qu'ils ont commandé l'étude, alors que ça avait déjà été déposé, je crois, en
2019, le fameux projet.

Et, donc, ils sont contentés de commander une étude d'acoustique là-dessus. Puis,
regardez... J'ai regardé les témoignages encore aujourd'hui des gens, puis on le voit, il y a tellement
715 de questions qui auraient pu être répondues face aux inquiétudes, s'il y avait eu vraiment un
dialogue entre la compagnie Ray-Mont Logistiques et les gens tout autour, avec la Ville et tout ça,
avec les différents paliers de gouvernement, parce que... Comment je pourrais dire? C'est
tellement...

720 Ils vont simplement faire des poursuites et tout ça pour réussir à faire bouger la Ville qui ne
veut évidemment rien savoir de ce projet-là au niveau de l'implantation, où est ce qu'ils sont. Il n'y
a vraiment pas de dialogue, mis à part des échanges de poursuites et tout ça. Donc, c'est un
dialogue de sourds.

725 Puis on l'entend, là, les gens demandent à ce qu'il y ait vraiment une meilleure
communication pour faire en sorte que, par exemple, il y a une dérogation qui est demandée au
niveau de la verdure puis de la modélisation urbaine. Ils plantent 134 arbres dans le projet, alors
qu'ils sont tenus d'en faire 1 800...

730 Le boisé Steinberg vient d'être protégé pas loin. La Ville vient d'acquérir la friche puis le
terrain du CN à côté. C'est quoi? Aucune dérogation ne se justifie sur les règlements de
l'harmonisation urbaine et de la verdure, là. Ils peuvent très bien travailler avec la Ville sur des
aménagement sur ces terrains pour faire compensation. Pourquoi ils demandent cette dérogation-
là? Ils ne veulent rien savoir. Ce n'est pas compliqué?

735

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Luba? Ça va?

740

Alors on vous remercie beaucoup.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Fait plaisir.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée. Alors on va poursuivre avec la Mobilisation 6600, madame Cassandra Charbonneau.

750 Alors nous sommes de retour avec une petite modification au programme. Donc, nous allons maintenant entendre madame Mireille Goulet. Par la suite, nous prendrons une petite pause.

Alors, bonsoir, madame Goulet.

755 **Mme MIREILLE GOULET, citoyenne :**

Bonsoir, merci de me donner la parole. Donc, je passe à la première diapositive. Moi, je ne suis pas près de la friche, en fait, je n'y suis jamais allée. La raison étant que je suis à 1,5 kilomètre de cette friche-là, et qu'étant dans un quartier enclavé, pour moi, de m'y rendre, c'est deux autobus
760 50 minutes... Ça va plus vite pour moi de me rendre au centre-ville. Mais néanmoins, j'habite à 1,5 kilomètre du site de Ray-Mont Logistiques depuis près de 15 ans.

Et comment ça va quand on habite à 1,5 kilomètre de ce site-là? Vous le voyez sur la diapositive. Alors, on voit... Attendez, moi, je ne vois pas bien le... mes lunettes sont un peu inutiles,
765 mais c'est juste...

Donc, on voit, en fait, qu'où on est, il y fait plus chaud que 96 % des quartiers de Montréal. Il y a aussi moins de végétation que 87 % des autres quartiers à Montréal. Et au niveau du revenu médian, eh bien, notre revenu est plus bas que dans 69 % des quartiers de notre région
770 métropolitaine. À droite, vous avez, évidemment, les îlots de chaleur, donc. Je n'ai pas besoin d'en dire plus.